

VILLE DE BEAUCEVILLE
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE
84^E RUE ET 40^E AVENUE
APPEL D'OFFRES NO 158140499

La Ville de Beauceville désire recevoir des soumissions pour la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 84e Rue et 40e Avenue. Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Le remplacement des conduites d'aqueduc ainsi que la séparation du réseau unitaire en réseau d'égout sanitaire et d'égout pluvial incluant la réfection complète de la voirie (drainage, structure de chaussée, pavage, bordure, etc.) de la 84e Rue sur environ 586 mètres;
- Le remplacement des conduites d'aqueduc ainsi que la séparation du réseau unitaire en réseau d'égout sanitaire et d'égout pluvial incluant la réfection complète de la voirie (drainage, structure de chaussée, pavage, bordure, etc.) de la 40e Avenue sur environ 260 mètres;
- Le remplacement du poste de réduction de pression situé à l'intersection de la 84e Rue et de la 40e Avenue.

Le projet fait l'objet d'une aide financière des programme PRIMEAU et TECQ.

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire, qui détiennent toutes les licences nécessaires en vertu de la réglementation applicable sont admises à soumissionner.

Les soumissions dans des enveloppes scellées, adressées à l'attention de Me Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, seront reçues avant 11h00, le lundi 18 mars 2024 à l'hôtel de Ville de Beauceville situé au 540, boulevard Renault, Beauceville (Québec), G5X 1N1. L'ouverture des soumissions se fera publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions. La Ville de Beauceville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

La soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 10% du montant total (toutes taxes incluses) de la soumission.

En vertu de la loi sur les contrats des organismes publics la date limite de réception des plaintes est fixée au 4 mars 2024.



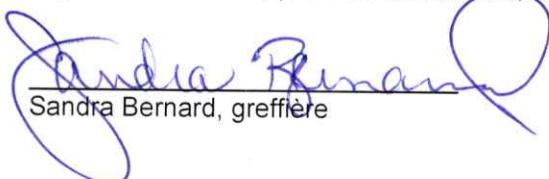
Me Sandra Bernard, greffière

Ville de Beauceville, le 14 février 2024

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 14 février 2024 et dans le Journal de Québec le 15 février 2024.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 14 février 2024



Sandra Bernard, greffière